



Association
Section Sportive Scolaire Nordique
4 Montagnes (SSSN 4M)
<http://cssn-villard.e-monsite.com>
SAISON 2020-2021



Association

Section Sportive Scolaire Nordique 4 Montagnes (SSSN 4M)

• *Lilian GAILLARD*
Président SSSN 4M (SA Méaudre)

• *Sylvain Gaulier*
Trésorier SSSN 4M (CS Villard)

• *Jean Luc PORRET*
Secrétaire SSSN 4M (US Autrans)





Association

Section Sportive Scolaire Nordique 4 Montagnes (SSSN 4M)


Offrir un interlocuteur unique à l'établissement Jean Prévost et aux Familles concernant l'organisation du ski nordique au Collège et au Lycée (en dehors du Pôle)

Association interclubs **CS Villard** – **US Autrans** – **SA Méaudre** qui à pour objet:

- l'organisation et la mise en place des séances sportives, ski nordique en relation avec l'établissement Jean Prévost (Collège et Lycée).
- L'organisation de toutes les activités inhérentes aux fonctionnements de ces classes sportives.
- La gestion administrative et comptable interclubs, de ces classes sportives.

Composition:

- Un représentant « section nordique » de chaque club.
- Les entraîneurs des SSS Nordique Collège et Lycée.



Présentation de l'établissement Collège et Lycée - Jean Prévost

L'équipe de Direction

Mr BECK Jean Christophe: **Proviseur cité scolaire**

Mr PEUILLOT Olivier: **Proviseur Adjoint, chargé du Lycée**

Mme SALACROUP Mélanie: **Proviseur Adjoint, chargé du Collège**

L'équipe EPS en charge des Classes Nordiques

Mme BUTHION Anne : **Professeure EPS en charge de la coordination de la SSS Nordique**



Classes à horaires aménagés

Collège: **une Section Sportive Scolaire (SSS)**

Aménagement « institutionnel » :

- Le chef d'établissement est responsable de la SSS.
- Les sections sportives scolaires (circulaire du 10 avril 2020) sont implantées dans les collèges et, en nombre plus restreint, dans les lycées.
- L'inscription dans les sections sportives scolaires relève de chaque établissement. Elle est traitée dans le respect de la carte scolaire.
- Les élèves bénéficient au minimum de 3 heures d'entraînement hebdomadaires (si possible en deux séances), sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires.

Lycée: **classes à horaires aménagés**

Aménagement « consenti » par l'établissement:

- Ces aménagements sont réalisés par l'établissement en fonction d'une demande émanant des associations sportives et des possibilités d'organisation de l'établissement.
- Les élèves bénéficient de 5 heures d'entraînement hebdomadaire; le lundi après midi de 14h à 17h + un 2^{ème} créneau le jeudi matin.



Classes à horaires aménagés

Les conditions d'inscription en SSS Collège ou CS Lycée :

- Être adhérent à un club de ski nordique; posséder une licence FFS
- Avoir participé à des activités et compétitions fédérales de sa tranche d'âge.
- Avoir un niveau scolaire suffisant.
- Adhérer optionnellement à l'Association Sportive (AS) (participation aux épreuves UNSS) et participer aux grands rassemblements organisés par l'UNSS





UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Présentation de l'AS et de l'UNSS

- *Anne BUTHION - Sophie BOISSEAU*
Professeurs EPS Collège Jean Prévost





UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Présentation de l'AS et de l'UNSS



1. L'AS au Collège Jean Prévost

En quoi cela consiste?

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ET LYCEE

ACTIVITES PROPOSEES AUX LICENCIES CHAQUE SEMAINE

Année Scolaire 2016 - 2017 1er trimestre

	ACTIVITE	LIEU	Licenciés	PROFESSEUR
LUNDI 12H-13H	BASKET-BALL	Petit Gymnase	Collège	Mme LE GUILLOU
MERCREDI 13H-15H ou 13H-17H	BASKET-BALL entraînement TOURNOI de district	Complexe sportif	Collège et Lycée	Mme FOURMON
MERCREDI 13H-15H30 ou 12H-18H	ESCALADE Rencontres district	Complexe sportif	Collège et Lycée	Mme BOISSEAU
MERCREDI 13H-15H	½ FOND	Complexe sportif	Collège et Lycée	Mr VOLLERIN
MERCREDI 12H30-17H	TENNIS	Complexe sportif	Compétitions seulement	Mme RAUSCHER
JEUDI 12H-13H	MUSCULATION	Salle musculation	Lycée	Mr VOLLERIN
JEUDI 12H-13H	FUTSAL	Petit Gymnase	Collège et Lycée	Mme RAUSCHER
VENDREDI 12H-13H	Sports de raquettes	Petit Gymnase	Collège et Lycée	Mme BUTHION

Journée du Sport scolaire : Le mercredi 14 Septembre de 13 h à 15 h 30
avec Basket Ball , Escalade , VTT, Futsal

Que faut il faire pour adhérer à l'AS ?

Qui encadre l'AS ?



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

Présentation de l'AS et de l'UNSS

2. L'UNSS pour les skieurs Nordique des SSS Les différentes compétitions (Chpts Acad – Chpts France – ISF)





Classes à horaires aménagés

Suivi Médical en SSS Collège :

- Les élèves, aptes à priori à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, n'ont plus à présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement dispensé lors des séances de la SSS.

Suivi Médical en CS Lycée :

- Aucun suivi médical particulier n'est organisé. Seul un certificat médical de « non contre indication à la pratique en compétition du ski de fond » est obligatoire. Le même certificat nécessaire à l'obtention de la licence FFS. Cependant il est conseillé d'établir ce certificat médical auprès d'un médecin du sport.

POLE DE SANTE

« SANTE EN VERCORS »

Suivi de l'Adolescent Sportif

Professionnels impliqués:

- 3 Médecins du sport
- 4 kinés
- 1 podologue
- 1 psychologue
- les entraîneurs et les enseignants en EPS.



POLE DE SANTE

« SANTE EN VERCORS »

Objectifs

- Répondre aux exigences légales
- Proposer un suivi cohérent des jeunes sportifs
- Mettre en place un programme de prévention en lien avec les entraîneurs et les enseignants d'EPS





POLE DE SANTE

« SANTE EN VERCORS »

PREVENTION

- **TRAVAIL EN COLLABORATION AVEC LES EDUCATEURS SPORTIFS ET PROFESSEURS D'EPS** (mise en place progressive):
 - Soirées thématiques
 - INTERVENTION LORS DES SÉANCES DE CLASSES SPORTIVES :
Séances d'étirements, hydratation, adaptation
- **MISE EN PLACE DE CONSULTATIONS PLURIDISCIPLINAIRES**





SSS Nordique 4 Montagnes

L'encadrement

- 6ème: **Jean Luc Vallet** (06.62.19.01.64) - luchovercors@yahoo.fr
- 5ème: **Nicolas Heldenberg** : (06.27.64.21.55) / nikobergh@hotmail.com
- 4ème: **Yohan Huillier** : (06.76.16.95.79) / yohan.huillier@gmail.com
- 3ème: **Wilfrid Valette (Willy)** (06.87.217.219) - willy.valette@gmail.com
- Lycéens: **Florence Doussière** (06.33.46.95.24) - flodoussiere@orange.fr





SSS Nordique 4 Montagnes

Les Effectifs Collège + lycée EN 2020-21

Vous êtes 116 inscrits en classes sportives Nordique pour cette rentrée 2020-2021:

- 26 en 6ème
- 17 en 5ème
- 26 en 4ème
- 21 en 3ème
- 7 en 2nd
- 8 en 1ère
- 11 en Terminale

Un programme par niveau de classe et par période:

Automne – Hiver - Printemps



Classe de 6^{ème} :

- Tous les jeudis 14h-17h

Classe de 5^{ème} :

- Tous les jeudis 9h-12h

Classe de 4^{ème} + 3^{ème} :

- Tous les mardis 9h-12h
- Tous les vendredis 14h-17h de sept à avril

Classe de 2nd à Term :

- Tous les lundis 14h-17h
- Tous les jeudis 2^{ème} séance 10h-12h
 - 10h-13 h pour Terminales 1 jeudi sur 2

Pour tous:

- Coupure de 4 semaines aux vacances de Pâques
- Fin des séances le 4 ou 11 juin





Section Sportive les grandes lignes

Lieux de RDV

Au départ de Villard: à l'intérieur de l'établissement devant l'entrée principale.

Après l'accord de la direction de l'établissement (courrier des responsables légaux) , possibilité de :

Si entraînement à Méaudre, récupération et dépose possible à Méaudre. RDV 15' plus tard devant la piscine.

Si entraînement sur Autrans, récup et dépose possible à Méaudre et Autrans. RDV 15' plus tard à Méaudre (Piscine) et 20' plus tard à Autrans (devant foyer).





Section Sportive les grandes lignes

La « salle 029 » – pour le stockage du matériel

- Un lieu réservé aux élèves des Sections Sportives pour stocker leur matériel les jours d'entraînement.
- Un surveillant vient ouvrir la salle le matin pour déposer le matériel, et 30' avant l'entraînement pour récupérer le matériel.
- Des vestiaires sont à la disposition des élèves pour se changer





Section Sportive les grandes lignes

Les Absences

Comme à l'intérieur de l'établissement, les jeunes inscrits en SSS seront notés « absents » s'ils ne sont pas présents lors d'une séance.

Pour des raisons de responsabilités « l'entraîneur référent » signale à la vie scolaire via un SMS toute absence d'un élève même justifiée par les parents.

Les parents devront fournir un justificatif d'absence auprès de l'établissement comme pour n'importe quel autre cours.

ATTENTION: Au bout de 2 absences non justifiées ou entraîneur non averti, une sanction sera donnée: pas d'entraînement mais, étude en salle de permanence.



Section Sportive les grandes lignes

Objectifs de ces classes

- Permettre au plus grand nombre de progresser techniquement et physiquement en ski nordique.
- Amener les plus jeunes à avoir une activité physique régulière qui leur garantira une meilleure santé.
- Offrir la possibilité à certains d'intégrer la ST (étape intermédiaire pour accéder au haut niveau).
- Peut offrir un équilibre psychologique à l'élève en difficulté scolaire.
- Permettre au plus grand nombre de pratiquer une discipline ancrée dans nos montagnes.

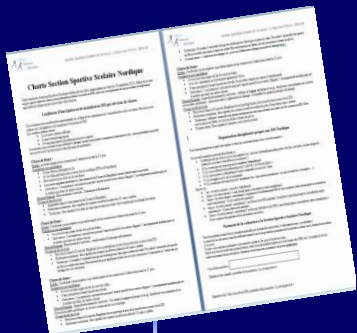




Une charte Section Sportive Scolaire Nordique

Cette charte des Sections Sportives Scolaires éditée par les clubs organisateurs en date du 18 septembre 2013, définit le niveau requis par niveaux de classes pour prétendre postuler ou rester en SSS, ainsi qu'un règlement et une procédure disciplinaire applicable à chaque jeune inscrit dans cette Section.





Une charte Section Sportive Scolaire Nordique

Conditions d'inscription ou de maintien en SSS par niveaux de classes

Une commission constituée des représentants du collège et des entraîneurs de l'ensemble des clubs se réunit (fin juin) pour statuer sur l'intégration ou le maintien d'un jeune en SSS. Les critères retenus sont :

- Le niveau scolaire suffisant.
- Comportement approprié.
- Niveau approprié (cf critères par classes ci-après).

La commission se réserve la possibilité d'intégrer un élève qui aurait commencé récemment le ski, mais qui présente un profil très motivé et d'un très bon niveau physique en endurance.

Cette liste est transmise aux autorités départementales qui affectent les élèves en SSS.



Une charte Section Sportive Scolaire Nordique

Organisation disciplinaire propre aux SSS Nordique

Tout manquement au respect des règles ci-dessous sera sanctionné d'un « avertissement ».

Ces avertissements pourront être donnés si :

- S'il y a une attitude désintéressée pour l'activité « le Tire au flanc ».
- Si attitude désinvolte vis-à-vis du matériel (ex : laisser systématiquement portes des bus ouvertes, ne pas ranger le matériel ou le fait collectif là où il a été pris.)
- S'il y a manque de respect pour le matériel (dégradation)
- S'il y a moquerie systématique d'un(e) camarade ou mise à l'écart.
- S'il y a bagarre avec un(e) camarade.
- S'il y a manque de respect pour l'entraîneur (ex : répondre à entraîneur – ne pas écouter les consignes ...).



Une charte Section Sportive Scolaire Nordique

Organisation disciplinaire propre aux SSS Nordique

Sanctions :

- **1er « Avertissement »** (oral de l'entraîneur – communiqué aux parents)
- **2ème « Avertissement »** (sera donné après concertation entre entraîneurs) = 1 suspension des entraînements SSS de 2 semaines
- **3ème « Avertissement »** entraînera l'exclusion des entraînements SSS pendant 1 trimestre (sera donné après concertation entre entraîneurs - Convocation des parents)
- **4ème « Avertissement »** entraînera l'exclusion définitive des SSS (sera donné après concertation entre entraîneurs – Convocation des parents et des présidents de clubs)

Le Financement des SSS et des CSLycée quel coût?



Le Financement des SSS et des CSLycée quel coût?

1. Comment est construit le budget des SSS

- On additionne tous les frais de fonctionnement :

Transport :
les Minibus des clubs



L'encadrement:
les 5 entraîneurs de clubs
+ remplaçants



Le fart :
tubes et poussettes



- On divise le tout par le nombre d'enfants inscrits en SSS :

Le Financement des SSS quel coût?

2. Le coût de la Section Sportive au Collège

Encadrement entraîneurs : ~ 34 000€

Encadrement UNSS : ~ 1350€

Encadrement Chpts Académie
Encadrement Chpts de France

Frais de Minibus : ~ 9 000€

Fart d'accroche : ~ 800€

Forfait ski Isère offert par CCMV : 0€

Total : ~ 45 000€

Total par enfant: 600€

Le Financement des SSS et des CSLycée quel coût?

3. Combien vont payer les parents

Cette année le coût est de : **600€** par enfant au Collège
et Lycée 2 séances

Cette année le coût est estimé à : **390€** par enfant au Lycée
avec 1 seule séance



Questions diverses?



<http://cssn-villard.e-monsite.com>

Equipement Classes Sportives

Fiche mnémotechnique « Matériel »

Footing ou RM ou Coordination:



Marche bâtons:



Ski a roulette:



Ski Classique ou skate:



VTT:



Roller:



Sports Collectifs:



Comment s'équiper pour les entraînements

